

Diagnostic loi Carrez

Post#233; par:

Publiée le : 16/04/2009 10:29:49

[1 - Diagnostic loi Carrez : Synthèse](#) [2 - La loi Carrez en bref](#) [3 - Que dit la loi Carrez](#) [4 - Que faut-il mesurer exactement dans la surface loi Carrez ?](#) [5 - Quelles sont les ventes concernées par la Loi Carrez ?](#) [6 - La superficie indiquée loi Carrez a été surestimée](#) **La surface à mesurer, dite privative, équivaut à celle des planchers et locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cage d'escalier, gaines, embrasures des portes et des fenêtres et des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.**



La loi Carrez ne lie cependant pas la surface au prix, ni n'indique que les surfaces non comptabilisées ne valent rien. Généralement, ces surfaces apportent une plus value significative au lot de copropriété. Il ne faut, par ailleurs, pas confondre la superficie utile avec la superficie habitable. Cette dernière exclut les caves, sous-sols, remises, garages, vérandas, loggias et balcons, alors que par définition la loi Carrez les prend en compte dès lors qu'elles sont closes, couvertes et sous au moins 1,80 m de hauteur.